

**FORMULAIRE DE
RENOUVELLEMENT D'AGREMENT
ECOLE DE NATATION FRANCAISE
ANNEE 2020**

La structure locale de :

N° de club FFESSM :N° d'agrément E.N.F.

située

représentée par, en qualité de
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Atteste avoir organisé pour l'année civile 2019 :

Nombre et dates sessions de Sauv'nage :

Nombre et dates sessions de Pass'sport de l'eau :

Nombre et dates sessions de Pass'compétition :

La structure, ci-dessus mentionnée, s'engage au respect du cahier des charges Ecole de Natation Française.

Le présent renouvellement prend effet à la signature de la Commission Nationale de Nage avec Palmes représentative de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins.

Le présent engagement délivre l'agrément E.N.F à la structure locale mentionnée ci-dessus.

L'agrément E.N.F est délivré pour l'année sportive en cours, et est renouvelé chaque année si les conditions requises par le cahier des charges sont respectées ; notamment la production des bilans.

Le non respect des conditions requises par le cahier des charges entraine la perte de l'agrément E.N.F.

Fait en deux exemplaires à, le

*Pour la CNNP
Le responsable nationale ENF*

*Pour la structure locale
(Nom, qualité, cachet, signature)*